



**Ce 8 mars 2021, Journée internationale de lutte pour les droits des femmes,
la CGT Ferc Sup de l'Université Paul Sabatier était mobilisée
à Toulouse pour faire de l'égalité une réalité !**

L'égalité aujourd'hui proclamée par la Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 n'est toujours pas une réalité comme la ratification par la France de la convention n°190 de l'OIT concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail : 25% d'écart salarial et 40% d'écart de pension de retraite entre les femmes et les hommes. 80% des tâches domestiques sont encore assumées par les femmes, une femme meurt tous les 3 jours sous les coups de son conjoint. En France, 30 % des femmes ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail.

Nous sommes toutes des premières de cordées et de corvées en ces temps de pandémie : nous assurons la continuité de nos activités, avec quelquefois les enfants à la maison en télétravail... Nos métiers doivent impérativement être revalorisés avant que la crise n'accentue le recul de la situation des femmes.

Dans l'ESR, comme dans la société, les femmes ne sont pas épargnées : CDD, temps-partiel, bas salaires, précarité et précarisation des carrières, violences sexistes et sexuelles. Rendons visibles les injustices vécues et trop souvent passées sous silence : une écoute solidaire et féminine vous attend à la CGT FERC Sup TO.

À la CGT, notre défi reste l'égalité **effective** entre les femmes et les hommes.

**N'oublions pas que les droits dont nous disposons aujourd'hui
sont le fruit de luttes de nos aîné.e.s :**

- ⇒ **1965** : les femmes obtenaient le droit de travailler sans l'autorisation de leur mari et à ouvrir un compte en banque en leur nom propre.
- ⇒ **1975** : la loi Veil permet l'**interruption volontaire de grossesse (IVG)** en France, un avortement provoqué, décidé pour des raisons non médicales dans le cadre légal.
- ⇒ **1944** : les femmes votaient pour la **1^{ère} fois en France**. Un an plus tard, le 29 avril 1945, les femmes ont pu voter pour la première fois lors des élections municipales... Un siècle après l'instauration du suffrage universel masculin, en 1848 !

